

27 AVR. 2021

Direction de la citoyenneté et de la légalité
- Courrier arrivé -DEPARTEMENT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CANTON DE LA COURNEUVEREPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE DUGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq février deux mille vingt et un, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

<p>Nombre de membres composant le conseil :</p> <p>Nombre de membres en exercice :</p> <p>Présents en séance</p> <p>Présents :</p> <p>Représentés :</p> <p>Absents :</p>	<p>33</p> <p>33</p> <p>25</p> <p>8</p>	<p><u>Présents :</u></p> <p>M. Quentin GESELL, Maire, M. Souheïb TOUMI, Mme Sonia IFERHATEN, Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Christine BARRETTA, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. Dominique GAULON, Adjoints au Maire M. Jean-Albert BERNABE, Mme Marie-Claude COLLET, Mme Martine BRASSEUR, M. José VIOLAS, Mme Nadia BAHY, Mme Marie-Nella HIERSON, M. Cherif DIA, M. Mohamed MOUMNI, Mme Coralie MATHEVON, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME, M. Michel ADAM, M. Mohamed IMZILNE, Mme Julie SANS, M. Karim AMIMEUR, Conseillers municipaux.</p>
<p>:</p>		<p><u>Absents et représentés :</u></p> <p>M. Samuel ALVES représenté par Mme Christine BARRETTA Mme Céline POULAIN représentée par M. Souheïb TOUMI Mme Lydia BRUZEAU représentée par M. Thierry PICHOT-MAUFROY M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA représenté par Mme Sonia IFERHATEN Mme Janine LOPEZ représentée par M. Franck LECONTE Mme Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL Mme Françoise SAUVAGET représentée par M. Frédéric NICOLAS Mme Séverine LEVE représentée par Mme Julie SANS</p>
		<p><u>Secrétaire de séance :</u> Mme Marie-Claude COLLET</p>

Délibération n° DEL.2021.023

Budget primitif de la Commune – Année 2021

Le conseil municipal en séance du 08 avril 2021,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L 1612-1 et 2312-1,

VU la loi n° 96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU la délibération n° DEL.2021.012 du Conseil municipal du 11 février 2021 relative au débat d'orientations budgétaires 2021 et à l'approbation du rapport d'orientations budgétaires,

VU l'état des restes à réaliser arrêtés au 31/12/2020 en section d'investissement,

VU la délibération n° DEL.2021.022 du Conseil municipal du 08 avril 2021 relative à l'affectation des résultats,

VU le rapport de présentation afférent à la présente délibération et son annexe portant présentation détaillée d'éléments constitutifs du budget primitif 2021,

CONSIDERANT qu'au cours de cette même séance, le Conseil municipal a examiné en amont le rapport des orientations budgétaires 2021 pour la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de reprendre les restes à réaliser arrêtés au 31/12/2020 en section d'investissement au budget primitif 2021,

CONSIDERANT l'affectation des résultats de clôture de l'année 2020 au budget primitif 2021,

CONSIDERANT ainsi, que le budget primitif de la commune pour l'année 2021 est présenté ce jour et traduit les orientations présentées,

CONSIDERANT celui-ci a été élaboré en respectant les principes budgétaires :

- + Antériorité
- + Annualité
- + Universalité
- + Unité
- + Equilibre

CONSIDERANT l'annexe du présent rapport apportant une présentation détaillée du budget primitif 2021, en fonctionnement et en investissement,

CONSIDERANT qu'elle fait également ressortir l'équilibre budgétaire tel que présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>Propositions nouvelles pour le BP 2021</u>
011 - Charges à caractère général	6 612 872,65
012 - Charges de personnel	13 609 895,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 796 760,00
Total des dépenses de gestion courante	22 019 527,65
66 - Charges financières	134 546,35
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	60 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 230 074,00
023 - Virement à la section d'investissement	4 421 967,58
042 - Opération ordre transfert entre sections	615 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 036 967,58
TOTAL	27 267 041,58

<u>RECETTES</u>	<u>Propositions nouvelles pour le BP 2021</u>
013 - Atténuations de charges	180 000,00
70 - Produits services, domaines et ventes	1 342 500,00
73 - Impôts et taxes	16 016 403,00
74 - Dotations et participations	6 286 601,00
75 - Autres produits de gestion courante	29 000,00
Total des recettes de gestion courante	23 854 504,00
77 - Produits exceptionnels	19 893,92
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	23 874 397,92
TOTAL	23 874 397,92
R002 - RESULTAT REPORTE	3 392 643,66
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 267 041,58

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles pour le BP 2021
20 - Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	194 793,45	647 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	-	420 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 471 306,41	7 174 527,00
23 - Immobilisation en cours	64 966,35	1 085 000,00
Total des dépenses d'équipement	1 731 066,21	9 326 527,00
13 - Subventions d'investissement	-	14 700,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	940 000,00
Total des dépenses financières	-	954 700,00
Total des dépenses réelles d'investissement	1 731 066,21	10 281 227,00
TOTAL	1 731 066,21	10 281 227,00
D001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		1 224 493,75
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		13 236 786,96

RECETTES	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles pour le BP 2021
13 - Subventions d'investissement	-	1 731 259,42
16 - Emprunt	-	2 263 000,00
Total des recettes d'équipement	-	3 994 259,42
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	1 250 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement	-	2 955 559,96
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-
Total des recettes financières	-	4 205 559,96
Total des recettes réelles d'investissement	-	8 199 819,38
021 - Virement à la section de fonctionnement	-	4 421 967,58
040 - Opération ordre transfert entre sections	-	615 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	-	5 036 967,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		13 236 786,96

CONSIDERANT que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé du rapporteur.

21 voix POUR,
9 voix CONTRE

M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE,
Mme Sarah BOUZID,
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME,
M. Karim AMIMEUR,
M. Michel ADAM

3 ABSTENTIONS

Mme Séverine LEVE, Mme Julie SANS, M. Mohamed IMZILNE

Soit à la majorité,

Article 1^{er} :

APPROUVE le budget primitif 2021 de la Commune tel que présenté dans le document annexé.

Article 2 :

DIT que le budget primitif 2021 est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Propositions nouvelles pour le BP 2021
011 - Charges à caractère général	6 612 872,65
012 - Charges de personnel	13 609 895,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 796 760,00
Total des dépenses de gestion courante	22 019 527,65
66 - Charges financières	134 546,35
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	60 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 230 074,00
023 - Virement à la section d'investissement	4 421 967,58
042 - Opération ordre transfert entre sections	615 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 036 967,58
TOTAL	27 267 041,58

RECETTES	Propositions nouvelles pour le BP 2021
013 - Atténuations de charges	180 000,00
70 - Produits services, domaines et ventes	1 342 500,00
73 - Impôts et taxes	16 016 403,00
74 - Dotations et participations	6 286 601,00
75 - Autres produits de gestion courante	29 000,00
Total des recettes de gestion courante	23 854 504,00
77 - Produits exceptionnels	19 893,92
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	23 874 397,92
TOTAL	23 874 397,92
R002 - RESULTAT REPORTE	3 392 643,66
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 267 041,58

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles pour le BP 2021
20 - Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	194 793,45	647 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	-	420 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 471 306,41	7 174 527,00
23 - Immobilisation en cours	64 966,35	1 085 000,00
Total des dépenses d'équipement	1 731 066,21	9 326 527,00
13 - Subventions d'investissement	-	14 700,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	940 000,00
Total des dépenses financières	-	954 700,00
Total des dépenses réelles d'investissement	1 731 066,21	10 281 227,00
TOTAL	1 731 066,21	10 281 227,00
D001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	-	1 224 493,75
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		13 236 786,96

RECETTES	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles pour le BP 2021
13 - Subventions d'investissement	-	1 731 259,42
16 - Emprunt	-	2 263 000,00
Total des recettes d'équipement		3 994 259,42
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	1 250 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement	-	2 955 559,96
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-
Total des recettes financières		4 205 559,96
Total des recettes réelles d'investissement		8 199 819,38
021 - Virement à la section de fonctionnement	-	4 421 967,58
040 - Opération ordre transfert entre sections	-	615 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 036 967,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		13 236 786,96

Article 3 :

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du Budget primitif de la commune 2021.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme
Le Maire



Quentin GESELL

<p>Délibération rendue exécutoire.</p> <p>+ Dépôt à la Préfecture le : <u>16/04/2021</u>.....</p> <p>+ Publication et/ou notification le : <u>16/04/2021</u>.....</p> <p>Document certifié conforme</p>	<p>Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours contre une décision du Conseil municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.</p> <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera soit :</p> <p>+ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale</p> <p>+ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.</p>
<p> Le Maire,  Quentin GESELL</p>	